

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 64 (1926)
Heft: 46

Artikel: En chemin de fer
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-220646>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

UN PETIT TRUC

— A Genève ? Mais tout le monde me connaît ! Tu veux en juger ? Et bien viens avec moi ! J'avais accepté l'invitation, et dans sa voiture nous commençâmes une tournée par la ville.

— Regarde, me dit modestement mon ami. A mes yeux de plus en plus convaincus, il recevait de gauche et de droite d'interminables coups de chapeaux et saluts auxquels il répondait de son mieux.

— Bigre, tu en connais du monde !
— Tu parles !
— Oh ! mais les gendarmes te saluent aussi. Successivement, en effet, deux plantons avaient portés la main à leurs képis.

Voilà qui peut être utile, ajoutai-je encore. Ce fut une tournée triomphale. Dans chaque rue le même spectacle se renouvelait.

Je vois que tu n'as pas exagéré : tout le monde te connaît !

Et puisque j'ai douté un instant de ta bonne foi, accepte un demi en réparation de l'outrage.

De mémoire d'homme, Jean n'avait jamais refusé un demi !

On s'attabla !
Au troisième demi-litre, Jean fut pris d'un fou-rire qui menaça de s'éterniser.

Au quatrième, que venait de commander un nouvel arrivé, il commença à me faire des aveux.

— Tu pourras te vanter que je t'ai « eu » ! Tous les braves gens que tu as vu me saluer me sont parfaitement inconnus !

— Mais alors ?...
— Ils n'ont fait que répondre à mes coups de chapeau. Tu n'as pas même observé que je saluais le premier...

— Tu n'arrêtais pas ! Oui... mais les gendarmes ?

— Idem ! Ils ont répondu par politesse et se sont certainement étonnés de la mienne. Mais enfin, du moment qu'ils m'indiquent : voie libre, j'ai le droit... presque le devoir de leur dire : merci.

— Sacré Jean !
— Comme tu l'as vu, cela fait bien. Tous s'y laissent prendre.

— En effet, j'avoue...
— Allons, à ta santé !

G. V.

ROSIÈRES ET FLEURS D'ORANGER

L'intermédiaire des chercheurs et curieux (Paris) pose la question suivante : Quelle est l'origine de la coutume qui consiste, pour les jeunes filles, à porter la fleur d'oranger le jour de leur mariage et à quelle époque remonte cette coutume ?

Dans une brochure intitulée « La Trilogie de la vie. Articles-spécimens du Glossaire des Patois de la Suisse romande », publiée à Lausanne par le professeur L. Gauchat, nous lisons, page 39 : « Le costume des époux ne présentait autrefois rien de particulier. Voile blanc (de tulle ou de mousseline) et couronne de fleurs d'oranger sont d'introduction récente... ».

Nous savons toutefois qu'une coutume analogue à celle qui fait l'objet de ces lignes existait chez nous dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. La mention s'en trouve dans une Notice peu connue que M. Jacques Bonzon, avocat à la Cour d'Appel de Paris, a consacrée à la *Direction des pauvres français de Nyon*¹. L'auteur nous apprend que dans cette ville, vivait alors Dame Marthe-Marg^{te} Chabrol, originaire de Louvain (Vienne), veuve de M. Leclerc, dit de Fontenelle, gentilhomme du roi de France. « Cette dame, dit-il, apparaît comme une douce figure de croyante, gardant sous la sensiblerie un peu fanée du siècle humanitaire la foi humble et fidèle des huguenotes... » Elle avait doté Nyon d'une institution qui n'y existe plus, quoique les jeunes filles en restent aussi dignes : le couvent d'une rosière. « Dans le but de soutenir et encourager la vertu et pureté des mœurs », par donation du 13 août 1764, Mme de Fontenelle établit une somme de 2750 francs, de 10 baches pièce. La rente annuelle devait en être consacrée à un prix d'honneur de 110 francs pour doter une fille réfugiée ayant bonne conduite at-

testée par le pasteur de sa paroisse.

C'était à la direction française qu'était remis le soin de décerner le prix. Mais Mme de Fontenelle se réservait le privilège de couronner elle-même la « rosière ». Sur les 110 francs, 60 devaient lui être délivrés le lendemain de son mariage, afin de payer sa coiffure, sa couronne et son bouquet blanc. Une année après, le surplus du prix serait versé au jeune ménage. Au cas où il ne se trouverait pas de jeune fille réfugiée en état de prétendre à cette fondation, elle serait dévolue à un garçon réfugié honnête, qui voudrait se marier.

Cette pénurie de rosières ne se produisit heureusement pas. Chaque année, Mme de Fontenelle put en couronner une. La cérémonie avait lieu le deuxième mardi après Pâques, sitôt la prière publique achevée, dans l'église de Nyon. La donatrice faisait aux époux une petite allocution, exprimant des sentiments de charité et d'amour pour Dieu. Elle terminait de la sorte : « Si vous avez des enfants, montrez-leur ce bouquet en leur disant qu'il a été le prix de votre sagesse, et au bout de neuf mois vous me le rapporterez, si je suis en vie ; j'y mettrai mon cachet, et il servira à baptiser vos enfants. »

Le 2 mars 1780, Mme de Fontenelle écrivait encore ce petit sermon, qui eut réjoui l'âme du vicaire savoyard. Le 18 du même mois, elle s'éteignait en paix. Son ensevelissement eut lieu avec beaucoup d'éclat. Le noble Conseil des XII de la ville de Nyon y assista en corps, avec gants et crêpes.

Son testament contient encore une pensée pour sa touchante fondation, qu'elle ordonna de maintenir après elle. Il ne semble pourtant pas que les rosières françaises de Nyon aient subsisté longtemps »².

D'autre part le grand *Littré* de 1869 contient le renseignement qui suit : « Les mariées portent une couronne de boutons et de fleurs d'oranger : de là la fleur d'oranger est prise pour le symbole du mariage. » Le dit ouvrage cite encore ce passage de Béranger (1780-1857) : « Acceptez ces fleurs d'oranger ; Qu'à votre voile on les attache (*Chapelet de la mariée*). »

Quelque abonné ou lecteur du *Conteur Vaudois* pourrait-il donner d'autres renseignements sur la coutume dont il s'agit ?

M. H.

¹ Extrait du « Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français », mars 1901.

² Mme de Fontenelle avait aussi fondé à Nyon, en 1774, une école gratuite pour les filles pauvres réfugiées.

De quand datent les « Nouveaux Riches » ? — Durant son séjour à Paris en 1802, miss Maria Edgeworth écrivait : « Ma tante me demande ce que je pense de la société française ? Tout ce que j'en ai vu me plaît, mais on nous dit partout que nous ne voyons que la meilleure : les hommes de lettres et l'ancienne noblesse. Les « nouveaux riches » sont d'un genre tout différent, paraît-il. Mon père a pu en voir quelques-uns chez Mme Tallien et en a été dégoûté. » Nouveaux riches était en français dans l'original.

M. Grand-Carteret, qui dans son « Musée et Encyclopédie de la guerre », revue précieuse aux collectionneurs et aux curieux, a fait une enquête spéciale sur la question, écrit que « les nouveaux riches, en tant que terme employé dans la conversation pour désigner toute une classe de citoyens, date du Directoire et non du Consulat. Mais il est certain que bien avant, c'est-à-dire à toutes les époques qui virent les grands bouleversements sociaux ou économiques on se servait également de ce terme, en littérature tout au moins, quand il s'agissait de qualifier les parvenus, les « arrivés par l'argent » ainsi que se plaît à les nommer Saint-Simon. »

E.-M. Grand-Carteret cite, en effet, d'après M. Jean Bernard, ce feuillet des Mémoires de d'Argenson, datant du lendemain de Fontenoy, c'est-à-dire du quatre avril 1751 :

« On se plaint à Paris de n'y voir que de nouveaux riches qui mettent l'enchère sur les loyers des maisons, de sorte qu'on n'en trouve plus du tout à louer. On ne voit dans les rues que des équipages remplis de gens ci-devant inconnus ou qu'on vit dans les postes les plus bas. Ce sont tous gens de vivres, des fourrages, des hôpitaux ou autres entreprises militaires où ils ont eu trop à gagner. »

Et de quand datent les nouveaux pauvres ?

En chemin de fer. — Quatre voyageurs dans le compartiment. Un petit garçon se penche à la portière, malgré les remontrances de son père. Tout à coup, le papa lui enlève vivement son chapeau et le cache derrière lui.

— Là, tu vois ton chapeau s'est envolé : que va dire maman.

Le gamin fond en larmes.
— Tiens, dit le papa pour le consoler, je n'ai qu'à siffler et ton chapeau va revenir.

En effet, il siffle et tend à son fils le chapeau soit-disant envolé.

Grande joie du bambin !
Amusé par cette séance de prestidigitation il jette alors lui-même son chapeau par la portière, et se retournant vers son papa :

— Siffle encore, dis, petit père ! s'écrie-t-il.
Que dira maman ?

Royal Biograph. — Au programme de cette semaine : **Au nom de Sa Majesté le Tzar**, grand film dramatique, basé sur un scénario qui sort de l'ordinaire ; assez audacieux, il est néanmoins traité avec tant de tact qu'il est accessible à tous. Lya de Putti porte le poids formidable du rôle de Sonia et dans le rôle du prince, Adalbert Schlettow est d'un réalisme saisissant. Tous les jours, matinée à 3 h., soirée à 8 h. 30 ; dimanche 14 : 2 mat. à 2 h. 30 et 4 h. 30.

Théâtre Lumen. — La direction du Lumen présente cette semaine : **La Chèvre aux pieds d'or**, grand film d'aventures dramatiques, d'après le célèbre roman de Charles-Henry Hirsch, dévoilant les mystérieuses intrigues et la fin tragique de la danseuse-espionne Mata-Hari, interprété par Lilian Constantin, Romuald Joubé, Maxudian, Alcover, etc... Adaptation musicale spéciale, exécutée par l'orchestre renforcé. Tous les jours, matinée à 3 h., soirée à 8 h. 30. Dimanche 14 : 2 mat. à 2 h. 30 et 4 h. 30.

Pour la rédaction : J. MONNET
J. BRON, édit.

Lausanne — Imp. Pache-Varidel & Bron.

Adresses utiles

Nous prions nos abonnés et lecteurs d'utiliser ces adresses de maisons recommandées lors de leurs achats et d'indiquer le *Conteur Vaudois* comme référence.

COUTELLERIE-PARAPLUIES de la rue de la Louve LAUSANNE

Grand choix. Aiguillage et réparations. Spécialité de tondeuses et sécateurs. Stéphane BESSON

LAITERIE DE ST-LAURENT Rue St-Laurent 27
Téléphone 59.60
Spécialité : Beurre, œufs du jour, Fromages de 1^{er} choix. Mayakosse et Maya Santé, Tommes.
J. Barraud-Courvoisier

Vins du pays et étrangers

Liqueurs. — Luy Cocktail.
Gros et détail.

Assortiment par caisses.

:: H. COTTIER, av. Ruchonnet 6, LAUSANNE ::

HORLOGERIE-BIJOUTERIE-ORFÈVRE

Atelier spécial de Réparations de Montres, Pendules et Réveils en tous genres

Elie MEYLAN

Horloger diplômé, Pendulier spécialiste
Solitude 7 LAUSANNE Solitude 7

VERMOUTH CINZANO

Un Vermouth, c'est quelconque, un Cinzano c'est bien plus sûr.
P. POUILLON, agent général, LAUSANNE

RESTAURANT

GAVILLET
LAUSANNE

Demandez un

Centherbes Crespi

l'apéritif par excellence.